

## ***Vue d'ensemble : Les changements climatiques n'épargnent personne***

Les changements climatiques constituent un problème mondial et touchent tous les pays. Si les gaz à effet de serre (GES) se forment naturellement, de nombreuses activités humaines injectent des GES supplémentaires dans l'atmosphère. Le chauffage et la climatisation des immeubles, l'énergie utilisée chez soi et au travail, les véhicules transportant passagers et marchandises, l'énergie activant les processus industriels, la plupart de nos gestes quotidiens consommant de l'énergie aggravent le problème. Les rayons du soleil pénètrent dans l'atmosphère terrestre et les GES agissent comme le verre d'une immense serre empêchant la chaleur de ces rayons de repartir dans l'espace. Un lien direct existe entre l'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère, notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le réchauffement planétaire et la plus grande fréquence de phénomènes météorologiques violents. Au Canada, les changements climatiques toucheront la pêche, l'agriculture, la foresterie, les lacs, les rivières, les communautés côtières et le Nord.

### **Le Protocole de Kyoto**

Des quatre coins de la planète, les pays ont reconnu qu'il était urgent d'agir et de réduire les GES, relevant ainsi le défi des changements climatiques.

En décembre 1997, le Canada et plus de 160 autres pays se sont réunis à Kyoto, au Japon, et se sont fixés des cibles de réduction des émissions de GES. L'entente fixant ces objectifs et les options offertes aux pays pour les atteindre, constituent ce que l'on appelle le Protocole de Kyoto.

Le Canada s'est fixé pour cible de réduire ses émissions de GES de 6 p. 100 sous les niveaux de 1990, d'ici la période 2008–2012.

Le Protocole deviendra exécutoire quand au moins 55 pays responsables collectivement d'au moins 55 p. 100 des émissions visées par le Protocole l'auront ratifié. Au 13 novembre 2002, 97 pays représentant

37,4 p. 100 des émissions visées par le protocole avaient ratifié ou accepté le Protocole.

Tous les pays du monde se rencontrent chaque année depuis la signature en 1997 du Protocole de Kyoto afin d'établir les règles d'application du protocole, en d'autres mots, pour définir le cadre administratif international au sein duquel les pays prendront les mesures nécessaires pour atteindre les cibles qu'ils se sont fixées à Kyoto.

### **La vision d'un avenir moins pollué**

Le Canada a l'intention de créer pour les générations d'aujourd'hui et de demain un Canada doté d'air pur, de villes viables et d'une population en santé. Le Plan du Canada sur les changements climatiques vise à nous faire repenser la manière dont

nous utilisons l'énergie. Il met en équilibre les défis lancés par les changements climatiques et les opportunités qui s'offrent de créer une forte présence canadienne dans de nouveaux marchés. Ce plan projette une économie fondée dans l'utilisation d'énergie moins polluante et de techniques de pointe. Il projette un Canada qui en tirerait une forte compétitivité.

### **Les principes**

Les principes d'équité, de partage et d'absence de fardeau injuste sont à la base du Plan du Canada sur les changements climatiques. Tous les ordres de gouvernement – le fédéral, les provinces, les territoires et les municipalités – doivent absolument agir. Tous les secteurs doivent faire leur juste part. Les consommateurs doivent y contribuer tout comme le secteur commercial et le secteur industriel.

Les mesures doivent être prises une étape à la fois. Le plan provisoire reconnaît que la période d'engagement de 2008 à 2012 visée par Kyoto ne constitue que le premier volet du processus. Après 2012, une autre période d'engagement s'enclenchera, et puis une autre et une autre encore, chacune s'appuyant sur la précédente, chacune ayant un impact significatif. Au fur et à mesure, nous évaluerons les progrès que nous aurons accomplis, nous apprendrons au fil de notre cheminement, nous adapterons et nous capitaliserons sur de nouveaux développements et de nouvelles opportunités. Nous avons l'intention de minimiser les coûts et de maximiser les bénéfices que nous allons en retirer. Pourquoi hésiter? Le temps est venu de faire nos premiers pas vers un avenir moins pollué.

**Pour de plus amples renseignements sur les actions entreprises par le gouvernement et ce que vous pouvez faire,**  
veuillez composer 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou ATS 1 800 465-7735,  
ou rendez-vous aux sites  
[www.changementsclimatiques.gc.ca](http://www.changementsclimatiques.gc.ca)  
[www.gc.ca](http://www.gc.ca)

